

Régime de paiement de base

Campagne 2016

Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 15 juin 2016 en accompagnement d'un transfert de foncier

Clause

A

SECONDE VAGUE

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 15 juin 2016

❖ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LE TRANSFERT DE DPB

	EXPLOITANT CÉDANT EN 2016	EXPLOITANT REPRENEUR EN 2016
N° Pacage	_____	_____
Nom et prénom ou raison sociale		

Les soussignés, désignés ci-dessus, déclarent que la cession de DPB s'établit à titre (*cochez la case correspondant à votre situation*) :

définitif dans le cadre :

d'un contrat de vente de terres conclu le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés.

temporaire dans le cadre :

d'un contrat de bail de terres conclu le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés ;

d'une convention de mise à disposition de terres conclue le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire ou locataire des DPB transférés ;

d'une autre convention temporaire (*précisez : _____*) conclue le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés.

Le repreneur atteste avoir la qualité d'agriculteur actif au 15 juin 2016.

Ce contrat emporte transfert définitif ou temporaire, selon la nature du contrat de cession de terres, par le cédant au repreneur qui l'accepte, du nombre de DPB correspondant à la surface admissible déclarée par le repreneur en 2016 pour les parcelles qui font l'objet du transfert de terres et dont le détail est précisé en annexe au verso de ce présent formulaire. Le nombre de DPB transférés via ce formulaire est au plus égal au nombre d'hectares admissibles cédés au terme du contrat de transfert de terres susvisé. Au delà, les DPB transférés relèvent du régime propre aux transferts de DPB sans foncier et nécessitent le dépôt d'une clause B. Les DPB transférés sont ceux DPB identifiés au verso de ce formulaire.

Les soussignés, désignés ci-dessus, certifient que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables, attestent avoir pris connaissance de la notice explicative jointe au présent formulaire et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Fait en 3 exemplaires à _____

Le _____ 2 0 1 6

Signature de chacun des exploitants

Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT

LE REPRENEUR

Régime de paiement de base

Campagne 2016

Clause
A
SECONDE VAGUE

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 15 juin 2016

Annexe au formulaire de demande

Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant

au plus tard le 15 juin 2016 en accompagnement d'un transfert de foncier

❖ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LE TRANSFERT DE DPB

	EXPLOITANT CÉDANT EN 2016	EXPLOITANT REPRENEUR EN 2016
N° Pacage	_____	_____
Nom et prénom ou raison sociale		

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE (cf. notice) :

- copie de l'acte de transfert de foncier (vente, bail, attestation de bail verbal, convention de mise à disposition) ou attestation notariée.

❖ IDENTIFICATION DU NOMBRE DE DPB À TRANSFÉRER

Le cédant transfère les DPB présents dans son portefeuille en nombre correspondant à la surface admissible des parcelles transférées en 2016 et identifiées ci-dessous :

	Numéro d'ÎLOT 2016 du repreneur	Numéro de PARCELLE 2016 du repreneur
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		

Le nombre de DPB associés aux surfaces mentionnées dans ce tableau sera transféré au repreneur.

❖ IDENTIFICATION DES DPB À TRANSFÉRER

Le cédant déclare transférer les DPB en nombre égal à la surface admissible 2016 identifiée dans le tableau ci-dessus selon l'ordre de priorité suivant (une case à cocher) :

- détenus en propriété par ordre décroissant de valeur ;
- détenus en propriété par ordre croissant de valeur ;
- créés sur les parcelles transférées et provenant des parcelles 2015 suivantes du cédant (*indiquez son n° pacage 2015 si différent de 2016* : _____) :

Les numéros d'ordre de ce tableau renvoient aux numéros d'ordre du tableau à gauche : par exemple, la ligne 1 de ce tableau correspond à la ligne 1 du tableau ci-contre.

	Numéro d'ÎLOT 2015 du cédant	Numéro de PARCELLE 2015 du cédant
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		

Les parties sont informées que la valeur des DPB transférés évoluera selon le chemin de convergence notifié au cédant.